

Procès-verbal du Conseil communal de Vuarrens le 27 octobre 2015

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice-président, Cédric Charlet, scrutateur, Raphaël Pedrazzini, scrutateur, Cyril Chevalley scrutateur suppléant, Céline Perrin scrutatrice suppléante (excusée).

Secrétaire : Jean-Marc Meylan.

Municipalité: Claude Duvoisin, syndic, Jean-Philippe Buffat, vice-syndic, Hermann Gerber, Alain Roy, Philippe Russo, Jean-Pierre Mitard, Isabelle Wipfli Thonney.

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents: 31 / Excusés : 3 / Absents : 1 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	P. Vallotton	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée. <u>Ordre du jour:</u> la numérotation présente sur les convocations est erronée. L'assermentation est en point 3, communications du Conseil en 4, communications de la municipalité en 5, préavis sur arrêté d'impôts en 6 et Propositions individuelles en 7. L'OJ ainsi modifié est adopté.	Séance ouverte à 20h00. L'OJ modifié est adopté
2	PV du 8.9.2015	P. Vallotton	Le PV no 19 est adopté par 29 voix et une abstention. Son auteur est remercié.	Le PV du 9.06.15 est adopté.
3	Assermentation de deux nouveaux membres	P. Vallotton	Contrairement à ce qui avait été dit lors du conseil du 9 juin dernier, deux suppléants restaient sur la liste des élections 2011. Il s'agit d'une erreur du bureau et du secrétaire, qui adressent toutes leurs excuses au conseil, et particulièrement aux deux personnes qui vont être assermentées ce soir : Richard Mas, en remplacement de Mme C. Stahlschmidt. Thomas Gerber, en remplacement de M. Y. Bornick. Le président leur lit les articles ad'hoc et procède à l'assermentation qu'ils solennisent. Ils sont chaleureusement applaudis. Le conseil a dès cet instant, à nouveau un total de 35 membres.	Assermentation de Richard Mas et Thomas Gerber.
4	Communications du Conseil	P. Vallotton	Suite à la visite du Préfet, et pour donner réponse à des interrogations, il présente via un Power-Point une synthèse du fonctionnement du système politique, et détaille certains aspects de fonctionnement et d'attribution de compétences (municipalité, conseil, commissions, ...). Toutes les références légales utilisées se trouvent sur le site vd.ch, sous « Communes ». (voir PP en annexe à ce PV). A l'avenir les commissions seront invitées à rendre les rapports suffisamment tôt pour être joints aux convocations. <u>Elections communales 2016 :</u> les documents officiels pour préparer les listes seront prochainement disponibles. Il est très probable que deux scrutateurs ne se représenteront pas, et le vice-président hésite encore. Par contre le président et le secrétaire se représentent. Le secrétaire se met à disposition d'éventuels candidats pour présenter les tâches du rôle. Le président demande aux conseillers de prochainement se déterminer s'ils souhaitent se représenter, et de faire de la publicité pour éviter de devoir « courir » après les gens pour avoir assez de candidats. Pour favoriser la participation à ces élections, il est envisagé en collaboration avec la municipalité de préparer une séance d'information sur le fonctionnement du conseil et de la municipalité qui se tiendrait juste avant le conseil du 15 décembre, en demandant aux participants de rester ensuite pour assister au conseil. La verrée traditionnelle du dernier conseil leur serait également ouverte.	
4	Discussion	J. Lampo	Qu'est-il prévu pour constituer la ou les listes pour le conseil communal ? sera-t-elle disponible lors du prochain conseil ? ou au bureau communal ? combien y aura-t-il de noms possibles sur cette liste ? y aura-t-il plusieurs listes ?	

4	Discussion	P. Vallotton	On peut faire une liste d'entente communale, mais il ne sait combien de noms elle pourra compter. Il ne faut pas que la liste soit fermée, pour ne pas décourager des personnes non encore élues de se présenter. Les listes comportent les noms, prénoms et professions. Il doit vérifier s'il est possible d'ajouter si les candidats sont sortants ou nouveaux. ? Il ne sait pas non plus comment faire figurer les candidats : par ordre alphabétique, ou selon une autre logique.	
5	Communications de la municipalité	J.-P.Mitard	<p>Il informe le conseil qu'il va quitter la commune, ce qui aura un impact sur son mandat Municipal. Après contact pris par le syndic avec le Préfet, J.-P. Mitard remettra son mandat à la fin de l'année. Il participera au conseil du 15 décembre qui sera sa dernière intervention, et remettra son mandat dès le lendemain. Mais il assumera ses responsabilités jusqu'au bout, comme il a eu à cœur de le faire tout au long de ses quatre années de municipalité, en préparant avec ses collègues le budget 2016 qu'il présentera et défendra le 15 décembre. Les élections communales se tenant le 28 février, le préfet a confirmé qu'il n'était pas nécessaire d'organiser une élection partielle. Pour les six mois à venir, A. Roy, suppléant et J.-Ph. Buffat vice-syndic, avec l'appui du boursier, reprendront les activités et dossiers qu'il laissera.</p> <p>Il est arrivé dans la commune en 2003, pour habiter dans une ferme longtemps habitée par des générations de Barbey, et qui possède la plus belle vue du district. Il est entré au conseil général en 2004, et ensuite a rejoint la commission des finances avant d'être élu à la municipalité. Il gardera de Vuarrens le souvenir d'un vrai et authentique village. Au sein de la municipalité il a appris la vie de ce village. Il dit avoir adoré son rôle de municipal, qui reste pour lui une expérience passionnante qu'il aura plaisir à revivre peut-être dans une autre commune. Il profite encore de dire à celles et ceux qui veulent vraiment s'investir et qui hésitent peut-être, qu'avoir la fonction de municipal est un engagement pour la communauté qui mérite d'être vécu mais qui demande, à son avis, une ouverture d'esprit, du sérieux, le sens des responsabilités, le sens de la justice, de l'impartialité et de l'abnégation.</p> <p>Il termine en répétant qu'il est encore là jusqu'au 15 décembre !</p>	
5	Communications de la municipalité	C. Duvoisin	Il regrette cette annonce du départ de J.-P. Mitard, et précise qu'il reviendra sur ce sujet le 15 décembre, date à laquelle les municipaux informeront sur leur décision de se représenter ou pas. Suite à l'élection de M. Michaël Buffat au conseil national, une réception sera organisée prochainement en son honneur, la date n'est pas encore connue.	
6	Préavis municipal 2015-11 relatif aux taux d'imposition 2016	P. Vallotton	Le préavis municipal 2015-11 et les documents liés ayant été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont pas lus.	
6	Rapport de la commission des Finances	S. Maire	<p>Le rapport rédigé par S. Maire pour la commission n'est pas lu, car il était joint à la convocation.</p> <p><i>« La commission des finances composée de Madame Séverine Maire, Messieurs Jean-Michel Buffat, Marc-Antoine Baumgartner, André Jaquier et Pierre Favez s'est réunie le 5 octobre 2015 en présence de Monsieur Jean-Pierre Mitard, Municipal des finances, afin de prendre connaissance du préavis Municipal relatif à l'arrêté d'imposition 2016.</i></p> <p><i>La commission des finances soutient la décision de la Municipalité de maintenir tous les impôts, taxes et droits inchangés pour 2016 par rapport à l'année 2015.</i></p> <p><i>En effet, même si la santé financière de la commune s'améliore, les risques d'augmentation des charges imposées par le Canton et l'ASIRE ne permettent pas d'envisager raisonnablement une baisse des impôts.</i></p> <p><i>En conclusion, nous recommandons aux conseillers communaux d'accepter l'arrêté d'imposition 2016 tel que présenté par la Municipalité. »</i></p>	
6	Préavis municipal	J.-P. Mitard	N'a rien à ajouter. Il se met à disposition pour les éventuelles questions.	

6	Vote sur le préavis 2015-11	P. Vallotton	<p>Personne ne demandant la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2015-11:</p> <p>Nombre de votants : 30 Oui : 29 Non : 0 Abstention : 1</p> <p>J.-P. Mitard remercie le conseil pour sa confiance.</p>	Le préavis municipal 2015-11 sur les taux d'imposition 2016 est adopté
7	Propositions individuelles	J.-M. Buffat	<p>Proposition sur un problème récurrent : la zone d'utilité publique. Il demande à la municipalité de contacter les propriétaires des parcelles sises entre la grande salle et la route cantonale, et de proposer un échange de terrain avec une parcelle de terrain communal agricole. Et si les propriétaires concernés entrent en matière, de pouvoir présenter des propositions signées avec les conditions convenues pour la première séance 2016 du conseil. Cela permettrait ensuite de faire signer des actes notariés et de demander au l'Etat un transfert de ce terrain en zone d'utilité public en lieu et place du terrain entre la grande-salle et la route En Chollet. Ce projet est important pour disposer d'espace quand la commune en aura besoin, ce qui ne manquera pas d'être le cas ces prochaines années.</p>	
7	Propositions individuelles	A. Roy	<p>Mesdames Dorio, propriétaires de la parcelle à côté de la gde salle, ont confirmé leur refus d'entrer en matière pour un rachat ou un échange il y a trois mois. Elles souhaitent que cette parcelle reste un espace vert, donc en zone agricole.</p>	
7	Propositions individuelles	J.-M. Buffat	<p>S'il y a échange de terrain, on pourrait changer l'affectation. Et en cas de refus des propriétaires on pourrait envisager une expropriation.</p>	
7	Propositions individuelles	J.-P. Mitard	<p>Cette opération aurait la conséquence de modifier le PGA, qui doit est revu en lien avec la LAT. Il met en garde que le fait d'accélérer les choses dans le climat actuel de flou juridique pourrait ne pas être favorable à Vuarrens. Il rend le conseil attentif à tenir compte du timing de l'engagement dans la refonte du PGA.</p>	
7	Propositions individuelles	J.-M. buffat	<p>La LAT impose de toute façon de refondre le PGA dans un bref délai. Il vaut mieux être prêt avec un projet avancé que d'être pris de court.</p>	
7	Propositions individuelles	G. Buffat	<p>Ce projet pourrait impliquer le déplacement du terrain de foot et donc des coûts. Il ajoute que selon lui et sous réserve de vérification avec les règlements cantonaux, il y a une distance minimale de construction d'environ 50 mètres depuis l'axe de la route. Si cela est bien le cas, l'utilisation de cette parcelle serait limitée.</p>	
7	Propositions individuelles	F. Verly	<p>Il appuie la proposition de J.-M. Buffat. Si les propriétaires ne veulent pas vendre c'est leur liberté, mais la commune doit faire ce qui est possible. Il faut prévoir pour l'avenir. Il ajoute que si un échange de parcelle se fait, il n'y a pas d'obligation de faire des travaux immédiatement. Contrairement à J.-P. Mitard, il estime que si une discussion doit avoir lieu, il faut la mener vite, pour être prêt à négocier le moment venu si l'on n'est pas préparé.</p>	
7	Propositions individuelles	C. Duvoisin	<p>La municipalité a pris note de la proposition et informera le conseil des suites données.</p>	

7	Propositions individuelles	I. Balitzer	Demande si la commune a été informée de l'installation du mat installé entre Villars et Vuarrens, concernant une éventuelle éolienne ?	
7	Propositions individuelles	C. Duvoisin	Non, mais comme ce mat est sur la commune de Villars, ce n'était pas obligatoire d'informer la municipalité de Vuarrens. Par contre elle a été informée concernant la construction d'un mât de mesures sur la commune d'Essertines dans le cadre du projet Tous-Vents.	
7	Propositions individuelles	C. Charlet	Le panneau de limitation de vitesse l'entrée Vuarrengel est illisible.	
7	Propositions individuelles	H. Gerber	Un nouveau panneau a été commandé, il devrait être installé d'ici trois semaines.	
7	Propositions individuelles	R. Pedrazzini	<u>Asire</u> : la charte des transports n'est toujours pas publiée, une interpellation a été déposée pour forcer le CODIR à réagir et à mettre à jour le site internet qui n'est pas fonctionnel. L'horaire continu à Bercher crée des problèmes liés aux repas à la cantine, et aux activités parascolaires : sur ce point une seconde interpellation a été déposée. Il se met à disposition des conseillers qui peuvent le contacter pour avoir des informations détaillées. La bibliothèque à Bercher devrait être mise en service en 2016, le recrutement d'une bibliothécaire est en cours. Il annonce qu'il a été nommé scrutateur du bureau de l'ASIRE.	
7	Propositions individuelles	I. Wipfli	En réponse à une question lors du dernier conseil, elle annonce que des surveillants sont actifs à Vuarrens pour les écoliers vers l'arrêt de bus.	
7	Propositions individuelles	J. Lampo	A-t-on des nouvelles sur le PDR ?	
7	Propositions individuelles	J.-P. Mitad	Il participe à une séance du comité de pilotage le 28 octobre à 7h30.	
	Clôture du conseil	P. Vallotton	La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun de sa participation de ce jour, et clôt la séance. <u>Date du dernier conseil 2015</u> : (mardi à 20h, à la grande salle) : le 15 décembre <u>Dates des conseils 2016</u> : 22 mars, 11 octobre, 6 décembre. La date de juin (installation et assermentation par le préfet) n'est pas encore connue).	Fin du conseil à 21h04

PV adopté par le Conseil Communal du mardi 15 décembre 2015

Le président:

Le secrétaire: